

**1. DÉNOMINATION DE PROFESSION**

4 0732 06 01 Ács

**2. TRADUCTION DE LA DÉNOMINATION DE PROFESSION**

Charpentier

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNÉE À TITRE D'INFORMATION)

**3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT**

- construit des toits, d'échafaudages nécessaires lors des travaux de construction, de coffrages et de renforts, et les démonte;
- rénove les structures en bois des bâtiments anciens existants;
- installe en place des structures préfabriquées en bois;
- prépare la structure du toit pour la couverture;
- interprète des plans architecturaux;
- connaît des matériaux de menuiserie modernes, leurs principales caractéristiques et les processus technologiques nécessaires à leur mise en œuvre;
- utilise de manière professionnelle les outils, les équipements et les petites machines nécessaires au travail quotidien;
- travaille en équipe;
- d'après une enquête sur site ou un dossier de conception détermine la quantité des matériaux nécessaires à la construction de la toiture;
- connaît les règles de travail, d'accident, d'incendie et de protection de l'environnement dans la menuiserie et les respecte délibérément;
- dispose de connaissance de base des logiciels bureautiques;
- dispose d'une compréhension de base des capacités de recherche d'informations associées aux technologies modernes de modélisation en 3D et les utilise dans son travail, le cas échéant;
- crée un portefeuille, rédige une présentation, utilise des outils numériques;
- transporte et stocke les déchets générés pendant la construction conformément à la réglementation en vigueur.

**4. LES MÉTIERS QUE LE TITULAIRE DU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT PEUT EXERCER**

7513 Échafauteur  
7513 Installateur d'échafaudage  
7513 Échafauteur de tuyaux  
7513 Fabricant de renforts  
7513 Installateur de coffrages de bâtiment  
7513 Monteur d'échafaudages en bois  
7513 Fabricant de charpentes en bois  
7513 Constructeur de toit  
7513 Installateur de coffrages de planchers  
7513 Charpentier-étalonneur pour la construction en hauteur  
7513 Obturateur  
7513 Charpentier de coffrage

**(\*) Note explicative:**

<sup>1</sup> En langue originale. | <sup>2</sup> La traduction indicative de la dénomination. | <sup>3</sup> À remplir si nécessaire. Le supplément au certificat fournit des informations supplémentaires sur la qualification et n'a pas de statut juridique en tant que tel. Le format se base sur la décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision no 2241/2004/CE.

©Union Européenne, 2002-2020 | europass.cedefop.europa.eu ©

## 5. RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme délivrant le supplément au certificat</b></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du supplément au certificat</b></p> <p>Ministère de l'Innovation et de la Technologie</p>																				
<p><b>Niveau du supplément au certificat (national ou international)</b></p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 4</p> <p>Niveau du CEC: 4</p> <p>N° DKK: 4</p>	<p><b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b></p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p> <p>L'admission à l'examen sectoriel de base est ouverte aux personnes ayant accompli avec succès les années de scolarité requises ou aux personnes dont les connaissances préalablement acquises et déjà reconnues remplissent les exigences de l'examen sectoriel de base. L'admission à l'examen professionnel est subordonnée à l'accomplissement avec succès de toutes les années de scolarité requises et de la période ininterrompue de stage professionnel. Si l'élève est tenu de passer un examen sectoriel de base, celui-ci est pris en compte avec la pondération suivante: L'examen de base sectoriel est pondéré dans le résultat de l'examen professionnel avec la pondération suivante : Examen de base sectoriel : 10%, Examen professionnel : 90%</p>																				
<p><b>Mention de série du supplément au certificat: CXK A</b></p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p><b>Date de délivrance du supplément au certificat: 2024.06.24</b></p>	<p><b>La dénomination des matières théorétiques et pratiques de l'examen de base sectoriel et de l'examen professionnel, ainsi que leur évaluation sur la base d'une échelle à cinq points</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2"><b>Examen de base sectoriel:</b> Accompli par la reconnaissance des acquis</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>Examen professionnel</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>central interactif</b></td> </tr> <tr> <td>Compétences professionnelles de charpentier</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>tâche de projet</b></td> </tr> <tr> <td>Travaux de charpenterie</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat de l'examen professionnel en pourcentages</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">100%</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat de l'examen professionnel en notes</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> </table>	<b>Examen de base sectoriel:</b> Accompli par la reconnaissance des acquis		<b>Examen professionnel</b>		<b>central interactif</b>		Compétences professionnelles de charpentier	5	<b>tâche de projet</b>		Travaux de charpenterie	5	Résultat de l'examen professionnel en pourcentages			100%	Résultat de l'examen professionnel en notes			5
<b>Examen de base sectoriel:</b> Accompli par la reconnaissance des acquis																					
<b>Examen professionnel</b>																					
<b>central interactif</b>																					
Compétences professionnelles de charpentier	5																				
<b>tâche de projet</b>																					
Travaux de charpenterie	5																				
Résultat de l'examen professionnel en pourcentages																					
	100%																				
Résultat de l'examen professionnel en notes																					
	5																				
<p><b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b></p> <p>À l'éducation secondaire</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p>																				
<p><b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</b></p>																					
<p><b>Base légale</b></p> <p>Décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) sur l'application de la loi sur l'enseignement et la formation professionnels, Décret gouvernemental 319/2020 (VII. 1.) modifiant le décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) sur l'application de la loi sur l'enseignement et la formation professionnels, Loi LXXX de 2019 sur l'enseignement et la formation professionnels.</p>																					

## 6. MODES D'ACCÈS AU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT OFFICIELLEMENT RECONNUS

Description de la formation sectorielle initiale, de l'enseignement théorique et de la formation pratique professionnelle	Répartition du nombre total d'heures du programme

Durée totale de la formation

2068 heures

### Niveau d'entrée requis:

- Formation scolaire antérieure : Enseignement primaire
- Avis d'aptitude à la santé au travail et d'aptitude professionnelle nécessaire

### Plus d'informations:

#### MATIÈRE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

	HORAIRE
Connaissances de base de finition de la construction	12 heures
Connaissances de base de dessins de la construction	12 heures
Protection du travail et de l'environnement	12 heures
Préparation des charpentes	12 heures
Préparation des échafaudages	12 heures
Préparation de coffrages, des renforts	12 heures
Préparation des couvertures	12 heures

#### MATIÈRE THÉORÉTIQUE PROFESSIONNELLE

	HORAIRE
Connaissance du marché du travail	12 heures
Langue étrangère professionnelle	12 heures
Connaissances de base de la construction	12 heures
Charpentes	12 heures
Échafaudages	12 heures
Coffrages, renforts	12 heures
Base des couvertures	12 heures

Stage professionnel continu 160 heures

Au Total 328 heures

Les exigences relatives à l'éducation et à l'accomplissement des formations, ainsi que les conceptions de programmes sont disponibles à l'adresse suivante: <https://ikk.hu>.

Le présent supplément au certificat a été élaboré conformément au décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) relatif à l'application de la loi sur la formation professionnelle.

**Centre national de référence : Service nationale pour la formation professionnelle et l'éducation des adultes : <https://nrk.nive.hu>**

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2024.06.24

**CACHET**